



Déclaration d'un local hébergeant des mineurs



Annexe

Arrêté du 25 septembre 2006
relatif à la déclaration préalable des locaux hébergeant des mineurs
prévus à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles

Cette déclaration est à renvoyer à la direction (régionale et) départementale de la jeunesse et des sports du lieu d'implantation

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la déclaration : ____/____/____ N° d'enregistrement du local :

Déclaration complète Plan des locaux joint Plan d'accès joint

Local

Nature

Centre de vacances Hôtel Gîte
 Etablissement scolaire Ferme Autre (préciser) :

Implantation

Adresse : Téléphone :
..... Télécopie :
Commune : Code postal :

Adresse électronique :

Nombre de bâtiments :

Nombre de structures mobiles assimilées :

Nombre de lits ou capacité de couchage :

Chambre d'isolement pour malade : Oui Non

Date de l'autorisation pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans : ____/____/____

Date de l'avis de la direction des services vétérinaires (si restauration) : ____/____/____

Alimentation en eau potable : réseau public ressources privées

Mode d'assainissement : assainissement collectif dispositif spécifique

Equipements sanitaires : nombre de douches : nombre de W.C. :

Mode de production chauffage et eau chaude sanitaire (préciser) :

Piscine : date de la déclaration en mairie : ____/____/____ couverte en plein air

Caractéristiques E.R.P. (établissement recevant du public)

Type : Extension type R

Catégorie :

Commission de sécurité et d'accessibilité

Date de la dernière visite : ____/____/____ Avis : favorable défavorable

Remarques éventuelles :

Date de l'arrêté municipal d'ouverture : ____/____/____

Assurance

Compagnie d'assurance :

N° du contrat en responsabilité civile de l'exploitant :

Personne à joindre sur place en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable : Télécopie :

Adresse électronique :

Exploitant

Personne morale

Type : Association Comité d'entreprise Autre (préciser) :
 Société commerciale Collectivité territoriale (préciser) :

Dénomination sociale :

Adresse du siège : Téléphone : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

..... Portable : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Commune : Code postal : _ _ _ _ _

Adresse électronique : Télécopie : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Représentant légal : (facultatif pour les collectivités territoriales)

M^{me} M^{lle} M Fonction :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ___/___/_____

Personne physique

M^{me} M^{lle} M

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ___/___/_____

Adresse : Téléphone : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

..... Portable : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Commune : Code postal : _ _ _ _ _

Adresse électronique : Télécopie : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Nature des droits sur les locaux

Propriétaire Locataire Utilisation à titre gratuit Autre (préciser) :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur :

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- avoir pris connaissance de la réglementation concernant la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et notamment des articles L. 227-4 à L. 227-12 et R. 227-1 à R. 227-30 du code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.), et des articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique,
- m'engager à signaler toute modification des éléments de cette déclaration,
- avoir vérifié que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à l'exploitation de ces locaux n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du C.A.S.F.,
- avoir vérifié que les personnes exerçant, à quelque titre que ce soit, des fonctions dans ces locaux ne sont pas incapables en application de l'article L. 133-6 du C.A.S.F..

Cachet
(personne morale)

Fait le ___/___/_____ à
Signature (précédée de la mention manuscrite "certifié exact")

N.B. : le plan des locaux et le plan d'accès sont à joindre à la présente déclaration, et les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors d'une inspection :

- le récépissé de déclaration initiale et, le cas échéant, les récépissés des modifications
- le contrat d'assurance
- l'autorisation municipale d'ouverture de l'établissement
- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie compétente
- l'avis de la direction des services vétérinaires (si restauration)
- l'avis du service de PMI (protection maternelle et infantile) si hébergement de mineurs âgés de moins de 6 ans
- le dossier technique "amiante"

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de déclaration.